



Lisle sur Tarn, le 26 décembre 2019

Monsieur Jean-Michel MOUGARD Préfet du Tarn

Copies à :

*Madame Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat auprès de la
Ministre de la Transition écologique et solidaire,*

*Monsieur Étienne GUYOT, Préfet coordonnateur de bassin
Adour Garonne,*

*Monsieur Guillaume CHOISY, Directeur de l'Agence de l'Eau
Adour-Garonne,*

Monsieur Bruno LION, Directeur adjoint à la DRAAF Occitanie,

Madame Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie,

Monsieur Pierre BESNARD, Préfet du Tarn et Garonne,

*Monsieur Christophe RAMOND, Président du Conseil
départemental du Tarn,*

*Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil
départemental du Tarn-et-Garonne,*

*Monsieur Bernard PEZOUS et Madame Maryline LHERM, Co-
présidents de l'Instance de Responsabilité du Projet de territoire
du bassin versant du Tescou,*

Objet : Retrait motivé de notre consentement à la « Déclaration Commune » présentée en ICC du 20 décembre 2019.

Monsieur le Préfet du Tarn,

Adoptée à la hussarde, cette « déclaration commune » n'a été portée à la connaissance des membres de la commission « eau » que la veille à 11h14 et à celle des autres membres de l'ICC qu'au moment de sa discussion. Aucun temps de réflexion n'a été laissé pour peser les termes de ce texte.

Les organisations signataires du présent courrier protestent énergiquement contre ce qu'elles ressentent comme une manipulation dont elles ont été l'objet lors de la dernière ICC du projet de territoire du bassin versant du Tescou, le 20 décembre dernier.

- En conséquence, les organisations présentes à l'ICC retirent leur consentement au communiqué de presse (transformé en « déclaration commune » sans en avoir été avertis). La motivation de ce retrait vous est détaillée en annexe (validée par les signataires).
- Il nous paraît indispensable, pour la suite de la co-construction, que soit acté dans le règlement intérieur un ajout qui stipule :
 - ✓ que toute résolution doit être présentée dans un délai minimum d'une semaine devant la commission adéquate afin qu'elle soit discutée et remaniée dans la recherche du Consensus ou du consentement avant présentation en ICC ;
 - ✓ que la résolution soit portée à la connaissance des membres de l'ICC dans un temps raisonnable qui ne saurait être inférieur à une semaine pleine avant la date de la réunion à laquelle elle sera présentée.

Il est en effet impensable que se reproduisent de telles conditions de prise de décision.

Enfin, nous vous renouvelons notre demande exprimée dans nos précédents courriers, concernant la nomination d'un(e) garant(e) du débat au PTBVT. Ce qui s'est passé le 20 décembre en confirme de nouveau la nécessité.

Nos organisations se réservent la possibilité de communiquer dans les médias, dès janvier 2020, sur les raisons du retrait de notre consentement au communiqué de presse.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses et citoyennes.

Les signataires :

Pierre-Guillaume
MERCADAL
ADEAR 82



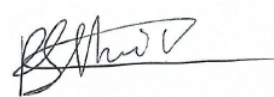
Christian
BONNEVILLE
Confédération Paysanne 82



Daniel
DEBRUS
81



Rein
SCHIPPER
N&P 81



Thierry
DE NOBLENS
FNE Midi-Pyrénées



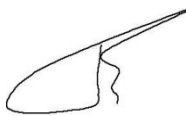
Claude
FORGEOT
Collectif Testet



Sabine
MARTIN
FNE 82



Françoise
BLANDEL
UPNET



Christian
PINCE
Lisle Environnement



Annexe : motivation du retrait de notre consentement au communiqué commun

Il nous a été proposé en fin de réunion d'ICC du 20 décembre dernier, de valider un communiqué de plus de 3 pages dont nous n'avons pas pu prendre connaissance auparavant.

Les membres de la commission « eau » ont reçu un projet de communiqué de presse la veille, par mail, à 11h14 et les autres membres de l'ICC n'ont pas reçu ce projet de communiqué.

Ce communiqué indiquait au chapitre « une évaluation des besoins en eau territorialisés » :

« Sur la partie non réalimentée du Tescou, les besoins globaux sont évalués à 1,4 millions de m³ afin de sécuriser les revenus, gérer les aléas climatiques et développer des projets agro écologiques ».

Lors de la réunion de l'ICC, Monsieur Solacroup, représentant l'agence de l'eau, a fait une présentation des propositions suite à l'étude sur les besoins en eau.

La dernière diapositive projetée indiquait :

« 1,4 Mm³ sur le Tescou amont dont 760 Mm³ de besoins non satisfaits compte-tenu :

- des prélèvements actuels en cours d'eau et en retenues,
- de l'optimisation des retenues existantes,
- des besoins de salubrité pour les milieux aquatiques,
- des effets du changement climatique. »

M. VIGUIER, représentant la FDSEA du Tarn, a demandé que soit enlevée la partie « dont 760 Mm³ de besoins non satisfaits » (à noter que la diapositive comportait une erreur : il fallait lire 760.000 m³). Il a également demandé que soient ajoutés les volumes pour les autres parties du bassin. Ce qui a été accepté.

Mais pour nous, il restait entendu que les volumes de besoins comprenaient les besoins globaux actuels **et futurs** et dans futurs étaient inclus les besoins liés aux effets du changement climatique. Ceci nous a été confirmé oralement et apparaissait dans la diapositive.

Après 4 heures de réunion, le communiqué qui nous a été présenté en séance comprenait des modifications par rapport au projet envoyé initialement aux seuls membres de la commission « eau ». Il nous a été lu dans la précipitation, alors qu'était déjà dépassée l'heure de fin de la réunion et que des personnes étaient déjà parties.

In fine, les chiffres annoncés comprenaient, pour nous, l'ensemble des besoins actuels **et futurs, donc y compris les besoins liés au changement climatique**, etc. C'est ce que nous avons compris dans l'exposé de M. Solacroup.

Or, nous nous apercevons que, dans la résolution papier qui nous a été remise au sortir de la réunion, figurait, à notre insu, la phrase suivante : « l'impact du changement climatique sera à prendre en compte ».

La précipitation qui a présidé à l'adoption de cette résolution, ne nous permettait pas de consentir en toute conscience.

Notre avis était et est, que les volumes évalués sont largement au-dessus des prélèvements constatés par l'agence de l'eau, puisque sur la partie non réalimentée du Tescou, ceux-ci se sont élevés au maximum à 754.273 m³ en 2003, année la plus chaude observée (source SIE AEAG). La valeur proposée revient à doubler la valeur maximale des prélèvements observés. Il est clair que cette valeur à laquelle nous avons consenti comprend les besoins actuels et futurs **y compris les impacts du changement climatique**.

En effet, les besoins évalués à plus de 1.400.000 m³, sur la partie non réalimentée du Tescou, en tenant compte des volumes des exploitations situées sur les deux sous-bassins, représentent, si on retire 30% d'impact du changement climatique, plus de 1.000.000 de m³ (hors impact du changement climatique), soit plus de 43% d'augmentation de l'irrigation par rapport aux prélèvements de 2003 (rappel : 754.273 m³), alors que depuis, les prélèvements pour l'irrigation ont diminué de 18% dans la partie aval du Tescou et ceci malgré sa réalimentation par le Thérondel !

Notons aussi que, pour l'ensemble du bassin, la valeur de 3.100.000 m³ proposée, représente une augmentation de 46% des prélèvements constatés en 2003 (2.127.440 m³) et que ces prélèvements ont diminué d'au moins 38 % après et malgré la réalimentation du Thérondel, s'élevant en 2010 à 1.312.668 m³ (maximum observé depuis la réalimentation par le Thérondel). Cette valeur de 3.100.000 m³ correspond à des niveaux d'irrigation au-delà du niveau d'irrigation de 2003 en prenant une marge de 30% pour le réchauffement climatique !

Consentir à ces valeurs était déjà un gros effort pour nos organisations en contre partie de la mise en œuvre de solutions gagnant/gagnant, sachant que gagnant pour nous consiste à préserver la zone humide du Testet, éviter un barrage et engager le territoire vers la transition agro écologique conduisant à diminuer les besoins d'irrigation tout en permettant aux agriculteurs de vivre décemment de leur travail, comme cela a été rappelé en séance.

Enfin, notons que l'Instance de Responsabilité a voulu précipiter une prise de décision sur les besoins alors que l'étude n'est pas terminée.

L'étude n'est pas terminée puisqu'elle n'a pas répondu à 2 objectifs de la méthodologie présentée, le 10 octobre, par M. Bruno LION de la DRAAF, à savoir :

- ✓ A l'avant dernière diapositive : « construire des scénarii prospectifs **dont un sans projet qui servira de référence**. Objectif : permettre le raisonnement à moyen terme sur les évolutions possibles ». Or, les besoins n'ont été évalués que sur les scénarios « intermédiaire » et « sans contrainte ».
Nous n'avons pas de référence qui nous permettrait de vérifier que l'extrapolation faite à partir des enquêtes est cohérente (dans l'ordre de grandeur) avec le maximum des prélèvements des dernières années. Données dont dispose l'AEAG. Pourtant dans les enquêtes figurent toutes les informations permettant d'évaluer les besoins actuels en eau.
- ✓ A la dernière diapositive : « Mener l'analyse économique et financière pour ces scénarios. Objectif: **choisir le scénario le plus pertinent** ».
Cette analyse économique et financière devrait permettre de valider l'estimation des besoins ressortis « à dire d'agriculteurs », notamment la rentabilité de certaines cultures irriguées ou sécurisation en regard du coût de l'eau et donc aboutir à un volume de besoins économiquement et financièrement réaliste.